

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 septembre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Carl St-Onge, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 03.

2022-09-564 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 3.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ. Agrégats Lefebvre;
- ET avec l'ajout du point suivant :
 - o 3.5. Fin de mandat pour services professionnels.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-565 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2022-05-POL - ACQUISITION DE CINQ VÉHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR UTILITY AWD 2022 ET/OU 2023 (EXPLORER).

CONSIDÉRANT que le 8 août 2022, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition de cinq véhicules Ford Police Interceptor Utility AWD 2022 et/ou 2023 (Explorer);

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 29 août 2022 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

Jacques Olivier Ford inc. : 294 475.00 \$ à l'exclusion des taxes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2022-05-POL pour l'acquisition de cinq véhicules Ford Police Interceptor Utility AWD 2022 et/ou 2023 (Explorer) à la société Jacques Olivier Ford inc., au montant de 294 475.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement 2021-1001.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-566 OCTROI DE MANDAT DANS LE DOSSIER DES RELATIONS DE TRAVAIL POUR LA DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT la recommandation de mettre fin au mandat de la société Bélanger Sauvé;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un procureur dans le dossier de la négociation de la convention collective ainsi que pour la représentation dans le cadre de l'application de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines de mandater la société Astell Caza De Sua, et en particulier Me Charles Caza dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat de services professionnels à la société Astell Caza De Sua pour la représentation de la Ville dans l'application de la convention collective en vigueur ainsi que pour la négociation de la convention collective avec les pompiers;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-567 MANDAT À LA FIRME ASTÉRISME.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Astérisme en relations publiques et communication concernant le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette proposition concerne un mandat de 21 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat de services professionnels en relations publiques et communication concernant le service de sécurité incendie à la firme Astérisme, pour un montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-03-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-568 FIN DE MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT que le 9 août 2022, ce Conseil a octroyé un mandat pour services professionnels à la société Bélanger Sauvé (résolution no 2022-08-515) afin de représenter la Ville pour l'application de la convention collective, ainsi que la négociation de la nouvelle convention collective avec les pompiers;

CONSIDÉRANT que l'avocate mandatée n'est pas disponible avant janvier 2023 pour la négociation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil mette fin au contrat de services professionnels avec la Société Bélanger Sauvé dans le cadre de la représentation de la Ville pour l'application de la convention collective ainsi que la négociation de la nouvelle convention collective avec les pompiers.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La période de questions a eu lieu à 20 h 07.

2022-09-569 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité